

DUT Métiers du multimédia et de l'internet

Présentation



Formation diplômante - Diplôme national.

La spécialité de DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI), antérieurement dénommée Services et Réseaux de Communication (SRC) dispense un enseignement ayant pour objectif de préparer en quatre semestres à des fonctions d'encadrement technique et professionnel dans le secteur du multimédia et de l'internet.

Les métiers du multimédia et de l'internet sont omniprésents : de la conception et réalisation de site internet (entreprises, administrations...) à la gestion de communauté (animation de pages sur les réseaux sociaux). La formation s'attache à intégrer la dimension innovante de ce secteur en s'appuyant sur les connaissances et compétences des métiers d'aujourd'hui.

Objectifs

Formation aux métiers du Web et de l'univers du multimédia destinée à former des concepteurs, techniciens supérieurs, assistants de gestion de projets, assistants de communication...

Admission

Pour s'inscrire en DUT, suivre la procédure <https://www.parcoursup.fr>.

Dans ce dossier seront étudiées vos notes de 1ère et de Terminale ainsi que les appréciations de vos enseignants. Vous devrez également fournir un projet formation, une fiche Avenir. Chaque candidature sera examinée par une commission.

Mi-mai 2019 : consulter les propositions d'admission sur la plateforme <https://parcoursup.fr>.

Répondre dans les délais indiqués par la plateforme.

Attention : procédure suspendue pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

Public formation continue :

Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant.

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#).

Candidature en DUT 2019-2020

Saisie de vos candidatures sur le portail <https://www.parcoursup.fr>
du 22 janvier au 14 mars 2019

Contrôle des connaissances

Contrôle continu.

Poursuite d'études

Après l'obtention du DUT, les étudiants peuvent suivre des formations complémentaires en Licences Professionnelles, L3 universitaires, ou écoles d'ingénieurs dans les domaines : de l'informatique, du multimédia dans son application visuelle ergonomique, de la communication et des arts graphiques.

Infos pratiques :

- > **Composante** : Institut universitaire de technologies (IUT 1)
- > **Niveau** : Bac +2
- > **Durée** : 2 ans
- > **Type de formation** : Formation initiale / continue
- > **Lieu** : Grenoble - Doyen Gosse
- > **Contacts** :

Contact administratif

Département MMI
iut1.mmi@univ-grenoble-alpes.fr